

| |
|---|
| <p>Réunion du conseil d'université des 20-21/06/2013 <i>Extrait des décisions</i></p> |
|---|

Point 01 **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité l'ordre du jour des 20-21/06/2013.

Point 02 **Annahme des Protokolls der Sitzung des Hochschulrates am 04.-05.04.2013**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 04-05/04/2012.

Point 07 **Stratégie 3 : Relations entreprises/récolte de fonds et personnel**

1. Le conseil d'université décide à l'unanimité la mise en place d'un poste de chargé de dossiers dédié à la coordination des relations entreprises. Une des tâches du titulaire du poste sera l'organisation d'écoles d'été. Le poste de chargé de mission « récolte de fonds » ne sera pas reconduit.
2. Le conseil d'université décide à l'unanimité, avec 2 abstentions, d'anticiper le renouvellement du poste de traducteur sous forme d'une mise en place immédiate de deux postes à pourvoir à 50 %.

Point 09 **Décision relative à la publication d'un appel d'offres concernant la préparation linguistique dans les cursus intégrés**

Le conseil d'université recommande à la direction de l'UFA à l'unanimité avec 3 abstentions la publication de l'appel d'offres relatif au programme de soutien linguistique proposé. Le projet d'appel d'offres est soumis à titre indicatif.

Point 10.1 **Résultat de l'exercice 2012**

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'approuver les comptes annuels 2012 et de statuer sur l'utilisation des reliquats budgétaires 2012 dans le cadre de la décision budgétaire modificative DBM 1/2013.

Point 10.2 **Décision budgétaire modificative n° 1/2013**

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'adopter le projet de décision budgétaire modificative n° 1 / 2013.

Point 11 **Décision relative à la modification du règlement général des organes, du règlement électoral pour la présidence et du règlement intérieur du conseil d'université**

Le conseil d'université décide à l'unanimité avec 1 abstention, d'adopter les modifications suivantes concernant le règlement général des organes, le règlement intérieur du conseil d'université et le règlement électoral pour l'élection de la Présidence :

1. Possibilité de destitution du président et du vice-président
2. Elargissement du droit de proposition du comité électoral
3. Procédure dans le cas d'un motif d'exclusion

Point 12.1 **Décision relative au soutien des Collèges Doctoraux Franco-Allemands (CDFA) 2014-2016**

Le conseil d'université décide à l'unanimité de soutenir dans le cadre de l'appel d'offres « Collèges Doctoraux Franco-Allemands 2014-2016 » les coopérations qui figurent dans l'annexe.

Point 12.2 **Décision relative à la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux collèges doctoraux franco-allemands de l'UFA (CDFA) 2015-2017**

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux collèges doctoraux pour la période 2015-2017 (document en annexe).

Point 14 **Adhésion de nouveaux établissements membres**

Le conseil d'université décide à l'unanimité l'admission des établissements suivants en tant que membres de l'UFA :

- 1) Duale Hochschule Baden-Württemberg
- 2) Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg
- 3) Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai
- 4) Fachhochschule Mainz
- 5) Folkwang Universität der Künste
- 6) Hochschule für angewandte Wissenschaften Kiel
- 7) Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn
- 8) Université Sorbonne 4
- 9) Université Toulouse II - le Mirail

Point 15 **Calendrier des réunions du conseil d'université 2014**

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'université pour l'année 2014 suivant :

- 1) Jeudi, 10/04 - vendredi, 11/04/2014
- 2) Jeudi, 03/07 - vendredi, 04/07/2014
- 3) Jeudi, 11/12 - vendredi, 12/12/2014